

**Association « Echiquier Dieppois »
Versement d'une subvention exceptionnelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32*

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°3), M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°3), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°3), M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°3), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3), M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3).

Sont absents et excusés : M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°11), M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme THETIOT Danièle.

Sont absents : Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°4), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°4), Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°4), M. GAUTIER André (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par M. FALAIZE Hugues à Mme FARGE Patricia, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël, M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que Monsieur Olivier DELABARRE, président de l'association « Echiquier Dieppois » a organisé du 22 au 30 août 2009, à Dieppe, le 5ème festival international d'échecs.

Ce festival a été l'occasion d'organiser un tournoi Masters Franco-britannique et la 3^{ème} rencontre internationale « Dieppe-Brighton ».

Une partie de ce festival s'est déroulée au grand casino de Dieppe et l'autre partie du festival s'est tenue salle des congrès avec des partenaires tels que la Fédération Française d'Echecs et Europe Echecs et Strategy qui se sont engagés à diffuser l'information et les retransmissions des parties en direct sur internet.

Monsieur DELABARRE a fait parvenir un courrier à la Ville de Dieppe pour expliquer la très forte dimension échiquéenne de ce festival qui induit un travail important d'organisation pour les bénévoles de l'association.

Considérant :

- les problèmes de budget qui sont venus s'ajouter aux difficultés d'organisation,
- le budget prévisionnel qui a été corrigé à la baisse,
- les dépenses prioritaires et incontournables dans l'organisation d'un tel événement : l'arbitrage, l'homologation, les assurances, la publicité, l'hébergement, la restauration, la remise des prix etc... ,
- le montant de la location de la salle des congrès qui reste une charge importante dans les dépenses de l'association : 2272, 40 €TTC,
- le retour positif du public sur l'événement mais un bilan financier déficitaire,

- l'avis formulé par la Commission Municipale n°1, réunie le 12 octobre dernier

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 1000 € de subvention exceptionnelle pour le tournoi d'échecs au titre de la contribution au déficit du tournoi.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.